

Le financement mondial parvient-il aux femmes autochtones, afro-descendantes et des communautés locales ?

Expériences de l'Alliance des femmes du Sud (WiGSA)

Résumé exécutif



#ThePledgeWeWant

L'Engagement sur les droits fonciers forestiers pris lors de la CoP26 de la CCNUCC en 2021 a marqué un tournant historique dans l'engagement des gouvernements et des donateurs philanthropiques à fournir un financement direct aux peuples autochtones et aux communautés locales pour leurs efforts et leur rôle dans la prévention de la déforestation et leur participation aux efforts en faveur du climat et de la conservation. Ce qui reste encore flou dans le scénario mondial du financement en 2025, c'est comment et dans quelle mesure les femmes autochtones, afro-descendantes et issues de communautés locales ont directement bénéficié de cet Engagement. L'absence actuelle de données ventilées par genre dans les tendances internationales des donateurs rend difficile le suivi des financements mondiaux accordés aux organisations de femmes.

Les organisations de femmes ont lancé un appel : Si l'Engagement sur les droits fonciers forestier vise à combler le fossé historique en matière de financement direct aux peuples autochtones et aux communautés locales, les donateurs doivent répondre au déficit de financement en faveur des femmes et des filles, dont l'accès direct au financement a été sévèrement limité. Les femmes sont des actrices clés dans la lutte contre le changement climatique et la conservation, elles sont les gardiennes et les transmetteuses des connaissances traditionnelles, elles veillent à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire, et elles ont développé une incroyable résilience face aux crises environnementales. Cependant, elles continuent d'être sous-représentées et sous-financées. Garantir un financement direct aux organisations et aux groupes de femmes peut transformer les inégalités entre les genres qui ont historiquement privé les femmes de leurs droits et les ont exclues des prises de décision cruciales aux niveaux territorial, national et international.¹

En prévision d'un nouvel Engagement lors de la CoP30 de la CCNUCC au Brésil, les gouvernements et les bailleurs de fonds doivent reconnaître de toute urgence les femmes comme des détentrices de droits essentiels dans les actions en faveur du climat et de la conservation. **Cela garantira que cet Engagement inclut concrètement une perspective sensible au genre afin d'éviter que les droits des femmes ne soient laissés pour compte dans les engagements financiers.**

Afin de recueillir des données et de contribuer à combler le manque d'informations sur l'état du financement mondial destiné aux femmes autochtones, afro-descendantes et issues de communautés locales, l'Initiative des droits et ressources (RRI),² en collaboration avec l'Alliance des femmes du Sud (WiGSA), a entrepris une analyse du niveau et des caractéristiques du financement auquel les membres du réseau WiGSA ont pu accéder. Une analyse préliminaire présentée lors de la 16e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD) en 2024 a montré que les investissements en faveur de l'égalité du genre sont

en baisse et que les femmes autochtones et afro-descendantes restent gravement sous-financées. Le rapport préliminaire a également indiqué que les stéréotypes et les préjugés à l'égard des organisations de femmes persistent dans l'architecture mondiale du financement, où les femmes font l'objet d'une surveillance plus étroite et d'attentes moins élevées en matière de résultats que les organisations dirigées par des hommes.

Ce rapport présente les résultats de la deuxième phase de cette recherche collaborative intitulée « Suivi du financement mondial destiné aux femmes : Mise en œuvre pilote, » qui vise à identifier et analyser les obstacles structurels auxquels se heurtent les femmes autochtones, afro-descendantes et issues de communautés locales pour accéder au financement. L'étude s'appuie sur les résultats du rapport préliminaire publié en 2024, qui a recensé les données existantes sur les subventions et les mécanismes de financement destinés aux organisations de femmes issues de la base et détentrices de droits, et a identifié les possibilités d'élargir les données disponibles grâce à un processus de collecte de données ascendante impliquant des réseaux représentatifs au sein du WiGSA.

Le présent rapport utilise l'approche « [Donner un sens aux financements](#) » développée dans le cadre de l'initiative [Path to Scale](#) (P2S), qui évalue si « les financements destinés au climat, à la conservation et aux droits sont acheminés de manière pertinente et appropriée vers les peuples autochtones et les communautés locales, et garantit que les engagements financiers sont dirigés par leurs organisations. » Dans ce cadre, nous avons analysé si les organisations bénéficiaires du WiGSA considèrent que leur financement actuel : i) répond à leurs besoins et aspirations ; ii) est flexible ; iii) est transparent ; iv) est inclusif du point de vue du genre ; et v) favorise la responsabilité mutuelle.

RRI a mené cette étude en collaboration avec WiGSA,³ car ce réseau offre un avantage comparatif pour visualiser et évaluer si et comment les financements mondiaux parviennent aux différents types d'organisations, de groupes, de réseaux et d'associations de femmes autochtones, afro-descendantes et issues de communautés locales qui œuvrent à la croisée des actions pour le climat et la conservation et des droits fonciers et des droits sur les ressources des femmes. De plus, [WiGSA](#) a été catalysé par RRI en 2022 en réponse à [l'Engagement historique](#) de 1,7 milliard de dollars et lancé lors de la CoP27 de la CCNUCC en Égypte, en tant que mouvement de femmes militant pour l'accès au financement direct.

Principales conclusions

- Les deux priorités et stratégies principales du réseau d'organisations WiGSA sont les droits fonciers et les droits à la propriété des ressources des femmes, ainsi que la justice climatique et environnementale. Cependant, **les femmes autochtones, afro-descendantes et issues de communautés locales sont confrontées à des obstacles importants pour obtenir un financement direct qui recoupe les droits humains et fonciers des femmes et la justice environnementale et climatique.**
- **Les organisations des femmes doivent compter en grande partie sur le travail bénévole pour développer leurs activités, ce qui accentue les inégalités existantes en matière de « travail non rémunéré » effectué par les femmes.** De plus, il existe des différences significatives dans le niveau d'engagement bénévole entre les femmes afro-descendantes ou les organisations mixtes et les femmes autochtones ou les organisations mixtes, les premières dépendant beaucoup plus du travail bénévole.
- **En raison de leurs moyens financiers limités, les organisations du réseau WiGSA éprouvent de sérieuses difficultés à créer des postes ou à retenir du personnel dédié à la mobilisation des ressources.** Le manque de personnel spécialisé dans la collecte de fonds exerce une pression supplémentaire sur les chefs de projet, qui doivent assumer cette tâche en plus de leurs fonctions plus générales.
- Le budget annuel médian des organisations du réseau WiGSA en 2023 était d'environ US\$273,000, et il n'a que légèrement augmenté en 2024 pour atteindre US\$338,000.
- Il existe des différences entre le budget consacré au travail des femmes au sein des organisations mixtes (intégrant des femmes et des hommes) et celui des organisations de femmes. La part du budget consacrée aux stratégies des groupes de femmes au sein des organisations mixtes n'était que de

19 pour cent en 2023 et de 28 pour cent en 2024, ce qui reflète les disparités existantes en matière de priorité accordée aux programmes en faveur des droits des femmes au sein des organisations mixtes.

- **Les organisations de femmes afro-descendantes ou les femmes afro-descendantes au sein d'organisations mixtes ont des budgets annuels qui, en moyenne, sont inférieurs de plus de moitié à ceux des autres organisations de femmes autochtones ou mixtes et des organisations de femmes issues de communautés locales ou mixtes.** En 2023, le budget médian des organisations de femmes autochtones et issues de communautés locales ou mixtes était de US\$273,466, contre US\$154,000 pour les organisations de femmes afro-descendantes et mixtes.
- Les données sur le « budget souhaité » des organisations membres du WiGSA (le budget proposé dont l'organisation a besoin pour fonctionner correctement et de manière durable en fonction de son programme, de son champ d'action et de ses projections) par rapport à leur budget réel révèlent un écart moyen d'au moins 50 pour cent entre le budget annuel réel d'une organisation et son budget souhaité.
- **Les principales sources de financement des organisations membres du WiGSA proviennent d'ONG internationales.** Il est à noter que le financement féministe et les agences des Nations unies jouent un rôle relativement mineur, et que les fonds pour les droits humains et les gouvernements nationaux ont un rôle encore plus limité en tant que sources de financement pour les organisations du réseau WiGSA.
- **Un déficit alarmant de financement flexible et de base au sein du réseau WiGSA a été signalé.** Cinquante-trois pour cent des organisations membres ont déclaré ne disposer d'aucun financement de base ou que celui-ci représentait moins de 10 pour cent de leur budget total, et certaines organisations déclarant n'avoir jamais reçu de financement de base ou flexible.
- **Les organisations et les groupes du réseau WiGSA fonctionnent principalement grâce à des subventions à court terme.** En fait, 85 pour cent des organisations membres reçoivent des subventions d'une durée maximale de deux ans, et 25 pour cent ont des accords de financement d'une durée inférieure à six mois.
- **Quarante pour cent des organisations membres du WiGSA ont déclaré que l'obtention de fonds pour le renforcement institutionnel était la tâche la plus difficile en matière de collecte de fonds.** Viennent ensuite le financement de la production de connaissances et de la recherche (30 pour cent) et le travail de plaidoyer (25 pour cent). Lorsque l'on combine ces difficultés de collecte de fonds, une tendance préoccupante se dessine, selon laquelle les domaines clés du développement des organisations de femmes sont ceux qui reçoivent le moins de financement.
- **Trente-huit pour cent des organisations membres du WiGSA ont déclaré ne disposer d'aucune épargne ni réserve,** 67 pour cent des organisations ne peuvent fonctionner que pendant 0 à 6 mois sans financement externe supplémentaire et seulement 10 pour cent des organisations peuvent fonctionner pendant plus d'un an, ce qui suggère que la plupart des organisations opèrent dans des conditions de grande précarité financière.

Résumé des recommandations

Repenser les mécanismes de financement : Vers un financement flexible, institutionnel et à long terme

La prédominance des subventions rigides et à court terme pour des projets spécifiques est le principal obstacle à la durabilité et à la réactivité des organisations telles que celles qui font partie du réseau WiGSA. Pour y remédier, les membres du WiGSA recommandent :

- Mettre en place des lignes de financement dédiées aux organisations des femmes, définir des pourcentages pour les stratégies en matière d'égalité de genre dans leurs thèmes de financement et leurs structures d'octroi de subventions, et veiller à ce que les organisations mixtes bénéficiaires s'engagent à consacrer au moins une partie des fonds reçus au soutien des activités de leurs groupes de femmes.
- Donner la priorité aux financements à moyen et long terme : Faire des financements de trois à cinq ans la norme plutôt que l'exception. Cela permet d'assurer la stabilité nécessaire à la planification stratégique, à

la fidélisation des talents et à l'établissement de relations de confiance avec les communautés.

Transformer la relation : Passer du contrôle à la confiance et au partenariat stratégique

- La dynamique de pouvoir actuelle, où le donateur contrôle et le partenaire se conforme, doit être remplacée par un véritable partenariat fondé sur la confiance, l'apprentissage mutuel et la co-crédation de solutions.
- Mettre en œuvre des modèles « d'appels à propositions inversés » : Au lieu que les donateurs définissent à l'avance les priorités, ce modèle invite des organisations telles que les membres du réseau WiGSA à présenter leurs propres programmes stratégiques et besoins, ce qui modifie la dynamique du pouvoir et garantit que le financement répond véritablement aux priorités locales.
- Simplifier les processus de candidature et de rapport : Réduire la charge administrative en raccourcissant les formulaires, en acceptant les propositions et les rapports dans des formats plus simples et dans les langues locales, et en explorant des méthodes alternatives telles que les rapports oraux ou les visites de terrain sous forme de conversations.

Intégration d'approches intersectionnelles et transformatrices en matière de genre

L'approche actuelle de l'intégration du genre dans l'architecture du financement s'est avérée insuffisante et souvent superficielle. Il est nécessaire de s'orienter vers des investissements intentionnels et transformateurs qui s'attaquent aux causes profondes et aux obstacles structurels de l'inégalité de genre.

- Soutenir de manière intentionnelle et spécifique le travail en faveur de l'égalité de genre : Les donateurs doivent éviter les propositions générales et concevoir plutôt des programmes dotés de mécanismes concrets garantissant que les femmes sont les véritables bénéficiaires, en analysant en profondeur la manière dont les inégalités affectent les femmes autochtones, afro-descendantes et issues des communautés locales dans des contextes spécifiques.
- Il est nécessaire d'établir un lien entre le financement des droits humains, des droits des femmes, du climat et de la conservation : La discrimination fondée sur le genre, la race/l'origine ethnique et l'exclusion socio-économique sont interdépendantes et affectent la place des femmes autochtones, afro-descendantes et issues de communautés locales dans l'architecture du financement du climat et de la conservation. La réalisation des objectifs mondiaux en matière de changement climatique et de conservation doit aller de pair avec l'élimination des schémas discriminatoires à l'égard des femmes.

L'urgence de financer la justice raciale pour les femmes afro-descendantes

- Les organisations de femmes afro-descendantes d'Amérique latine et des Caraïbes ont souligné le manque alarmant de financement spécifique pour les initiatives qui traitent de la justice raciale, de la discrimination et des droits des peuples afro-descendants, en particulier des femmes. Cette absence limite considérablement l'impact et la durabilité de leur travail, perpétuant ainsi les inégalités historiques et structurelles. Un changement urgent est essentiel pour rendre la justice raciale visible et la positionner comme une priorité centrale dans les programmes régionaux des bailleurs de fonds.

Réinventer la mesure de l'impact : Passer des rapports quantitatifs à l'évaluation des changements systémiques

- Les bailleurs de fonds devraient adapter les modèles de rapports standardisés et travailler avec leurs partenaires pour concevoir conjointement des systèmes qui reflètent les changements substantiels auxquels les organisations elles-mêmes accordent de l'importance.
- Co-concevoir des systèmes de suivi et d'évaluation en intégrant des indicateurs qualitatifs qui mesurent les transformations en matière de confiance, de participation politique, de discours dominants et de relations de pouvoir au niveau familial et communautaire.
- Financer l'apprentissage, pas seulement les rapports : Les subventions devraient inclure des ressources spécifiques permettant aux organisations de mener leurs propres processus de réflexion, d'apprentissage et d'adaptation stratégique. Les « rapports » destinés aux donateurs doivent passer

d'exercices de conformité à des espaces de dialogue stratégique sur les défis et les enseignements tirés.

Investir dans le renforcement de l'écosystème local

- Le renforcement des organisations de femmes autochtones, afro-descendantes et issues des communautés locales ne peut dépendre uniquement de leur capacité interne à s'adapter à un système rigide. Les bailleurs de fonds doivent investir dans l'écosystème de soutien qui permet à ces organisations de prospérer.
- Créer des fonds spécifiques pour le renforcement des capacités : Ces fonds devraient être gérés par les organisations et les réseaux eux-mêmes et financer leurs priorités identifiées, telles que l'achat de logiciels de comptabilité, la formation en communication stratégique, le recrutement d'un soutien juridique pour formaliser leur statut juridique et le paiement de salaires équitables au personnel administratif et chargé de la collecte de fonds.



Endnotes

- 1 Les femmes autochtones et les femmes afro-descendantes luttent depuis longtemps pour la reconnaissance de leurs droits individuels et collectifs, notamment leur droit de participer pleinement et efficacement à la prise de décision. Voir [IFIP 2021](#) ; [Faire entendre la voix des femmes autochtones pour l'égalité des droits et l'autodétermination](#) ; [Défis, obstacles et stratégies pour le leadership des femmes autochtones, afro-descendantes et issues des communautés locales](#) ; et [ONU Femmes](#).
- 2 RRI est une coalition mondiale de plus de 200 organisations de défense des droits qui se consacrent à la promotion des droits fonciers et des droits sur les ressources des peuples autochtones, des peuples afro-descendants et des communautés locales, ainsi que des femmes au sein de ces groupes. Le programme RRI pour la justice de genre promeut et facilite le développement d'analyses ascendantes fondées sur des données probantes et la création d'outils visant à soutenir le plaidoyer national et international des femmes et leur participation significative à la prise de décisions stratégiques aux niveaux national et mondial.
- 3 La liste des organisations membres de WiGSA qui ont participé à la recherche est la suivante : Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP); Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement (CFLEDD); Confederación Nacional de Mujeres Indígenas de Bolivia (CNAMIB); Coordenação Nacional de Articulação das Comunidades Negras Rurais Quilombolas (CONAQ); Coordinadora de Mujeres Líderes Territoriales de Mesoamerica (CMLT); Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA); Federation of Community Forestry Users, Nepal (FECOFUN); Foundation for Community Initiatives (FCI); Fundación Azúcar; La Asociación de Mujeres Afrodescendientes del Norte del Cauca (ASOM); La Asociación de Mujeres Artesana Embera (AMARIE); Le Réseau des femmes Africaines pour la gestion Communautaire des Forêts (REFACOF); National Indigenous Women's Federation (NIWF); Organización Nacional de Mujeres Indígenas Andinas y Amazonicas (ONAMIAP); Pastoral Womens Council (PWC); PEREMPUAN AMAN; Red de Mujeres Afrolatinoamericanas, Afrocaribeñas y de la Diáspora (Red MADD); Social Entrepreneurs for Sustainable Development (SESDev); União das Mulheres Indígenas da Amazônia Brasileira (UMIAB); Women on Mining and Extractives (WoME); et Women Rights and Resource Network (WRRN).